Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250401-D2025-087-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2025

AVENANT N°1 A LA CONVENTION BIPARTITE N° 4 D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE « AGGLOCEANE »

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013 dont le siège social est situé 4 rue de Châteaudun BP 20159, 28103 Dreux cedex, représenté par son Président, Monsieur Gérard SOURISSEAU, dûment habilité par délibération n°2021-075 B du 12 avril 2021,

Ci-après dénommée « LE GESTIONNAIRE », d'une part,

ET :

L'UTILISATEUR, Mairie de Vernouillet, représenté(e) par Monsieur Damien STEPHO, dûment habilité(e) par délibération en date du

Ci-après dénommé « L'UTILISATEUR », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Le gestionnaire et l'utilisateur ont signé la convention bipartite n° 4 d'utilisation du centre aquatique « AgglOcéane », précisant les modalités de mise à disposition du centre et de son personnel pour l'activité de natation scolaire sur l'année 2024/2025.

A la demande de professeurs des écoles de Vernouillet, il a été ajouté des créneaux de natation scolaire pour la saison 2024/2025, en lien avec le cycle d'aisance aquatique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250401-D2025-087-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/04/2025

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'article 1 (Conditions et tarif d'occupation) est modifié comme suit :

Le nombre de séances réservées pour cette période est le suivant :

NOM ECOLE	Niveau	NBRE D'ELEVES	nbre classes	Nbre séances	Tarif	Total	Nbre séances facturée	Total	Dates du cycle	Jour et heure
ECOLE LOUIS PERGAUD	23 GS	23	1	8	63,00 €	504,00 €	8	504,00 €	Du 28 avril au 13 mai 2025	De 9h50 à 10h30
ECOLE LOUIS PERGAUD	21 GS	21	1	8	63,00 €	504,00 €	8	504,00 €	Du 15 au 27 mai 2025	De 14h45 à 15h25

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Dreux, le

En deux exemplaires

LE GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT SPORTIF,
La Communauté d'agglomération
Du Pays de Dreux
(Signature originale)

Gérard SOURISSEAU
Président

L'UTILISATEUR,
Mairie De Vernouillet
Monsieur le Maire,

Monsieur Damien STEPHO